

## PLAN DE RESILIENCE ECONOMIQUE ET SOCIALE

# DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DE COTISATIONS

Toute demande transmise à votre caisse de MSA **après le 1<sup>er</sup> octobre 2022** ne sera pas acceptée.  
**Pour être éligible à ce dispositif de prise en charge (PEC) de cotisations sociales, vous devez justifier dans le cadre de la présente demande, d'un surcoût total moyen d'au moins 50% sur certain(s) poste(s) de dépenses, du fait des conséquences de l'agression militaire contre l'Ukraine.**

### EXPLOITATION OU ENTREPRISE

Nom prénom ou raison sociale ou nom de la société (si membre d'un groupement ou société agricole) :

.....

Statut juridique de l'exploitation : .....

(Exploitation individuelle, GAEC, EARL, SCEA, SARL, ...)

Si GAEC, indiquer le nombre d'associés :

N° SIREN :

N° PACAGE :

N° SIRET :

### IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

N° de sécurité sociale :

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse (lieu-dit) : .....

Code Postal :  Commune : .....

Adresse mail : .....

Téléphone : .....

### SUIVI COMPTABLE

**Avez-vous recours à un comptable, un centre de gestion agréé ou une association de gestion et de comptabilité ?**

OUI  NON

**Si NON, cochez les cases ci-après pour certifier sur l'honneur :**

- que vous ne recourez pas au service d'un comptable, d'un centre de gestion agréé ou d'une association de gestion et de comptabilité ;
- l'exactitude et la sincérité des informations contenues dans ce formulaire.

**Si OUI, renseignez les coordonnées de votre comptable, centre de gestion agréé ou association de gestion et de comptabilité :**

Nom : .....

Adresse (lieu-dit – commune) : .....

Code Postal :  Commune : .....

Téléphone : .....

# CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Pour répondre aux difficultés liées au conflit en Ukraine, plusieurs dispositifs d'aide sont mis en œuvre.

Pour traiter votre demande de prise en charge de cotisations, il est nécessaire que vous nous indiquiez si vous avez sollicité l'aide « mesure alimentation animale du plan de résilience - volet éleveurs / volet DOM et Corse / volet intégrateurs et organisations de production » (ci-après dénommée « aide alimentation animale ») auprès de FranceAgriMer.

En fonction de votre situation, vous devez remplir :

- La section 1 si vous ne demandez que la prise en charge de cotisations sociales, sans avoir sollicité au préalable l' « aide alimentation animale » auprès de FranceAgriMer ;
- La section 2 si vous demandez la prise en charge de cotisations sociales et avez par ailleurs déjà demandé l' « aide alimentation animale » auprès de FranceAgriMer.

**Section 1 – je demande uniquement la prise en charge de cotisations :**

Veillez renseigner les éléments ci-dessous :

**1/ Période de 2022 sur laquelle vous constatez des surcoûts liés au conflit en Ukraine (comprise, en tout ou partie, entre le 1<sup>er</sup> mars et le 30 septembre 2022) :** du ||||2|0|2|2| au ||||2|0|2|2|

**2/ Période de référence en 2021 :**

- période équivalente à la période de 2022 que vous avez indiquée ci-dessus
- moyenne de l'ensemble de l'année 2021, proratisée par rapport à la durée de la période 2022 que vous avez indiquée ci-dessus (cf. exemple de calcul dans la notice explicative ci-jointe)

**3/ Montant des surcoûts constatés sur la période 2022 que vous avez indiquée ci-dessus** (remplir une ou plusieurs lignes du tableau, en fonction des postes d'intrants sur lesquels vous avez constaté des surcoûts)

Poste de dépenses	Montant des dépenses sur la période de référence 2021 indiquée ci-dessus	Montant des dépenses sur la période 2022 indiquée ci-dessus	Montant des surcoûts constatés en 2022 par rapport à 2021 (en valeur absolue (€) et en % pour le total)
Carburants	€	€	€
Engrais	€	€	€
Gaz	€	€	€
Electricité	€	€	€
Alimentation animale	€	€	€
Emballage	€	€	€
Autres (préciser)	€	€	€
<b>TOTAL</b>	€	€	<b>€, soit %</b>

Si vous remplissez la case « Autres », veuillez préciser la nature des surcoûts et en quoi ces surcoûts sont liés au conflit en Ukraine :



## AIDE EUROPEENNE

- J'atteste sur l'honneur ne pas avoir atteint le plafond de 35 000 euros prévu par entreprise du secteur de la production agricole primaire ou de l'aquaculture au titre des aides mises en œuvre dans le contexte de la crise ukrainienne<sup>1</sup>;
- J'atteste sur l'honneur ne pas avoir atteint le plafond de 400 000 € prévu par entreprise pour les entreprises des travaux ruraux, agricoles ou forestiers au titre des aides mises en œuvre dans le contexte de la crise ukrainienne<sup>1</sup> ;
- Je m'engage à conserver ou fournir tout document permettant de vérifier l'exactitude de la présente déclaration, demandé par l'autorité compétente, pendant 10 années à compter du versement de l'aide demandée dans le formulaire.

## SIGNATURE ET AUTORISATION

Je soussigné(e) : .....

- ▶ Certifie l'exactitude et la sincérité de cette déclaration ;
- ▶ Autorise la MSA à communiquer ma demande ainsi que l'ensemble des pièces fournies à la Commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA), afin que celle-ci se prononce notamment sur la viabilité économique de l'exploitation ou de l'entreprise ;
- ▶ Autorise la MSA à effectuer les vérifications nécessaires auprès de l'ensemble de mes créanciers et auprès de l'organisme tenant la comptabilité de mon exploitation.
- ▶ M'engage à tenir à disposition de ma caisse de MSA, en cas de contrôle, tout document permettant de justifier les éléments devant figurer dans cette attestation.
- ▶ Etre informé(e) que ma demande ne pourra être instruite que si tous les éléments de la demande ont été dûment complétés et si toutes les pièces ont été transmises. Toute demande incomplète fera l'objet d'un rejet.
- ▶ Etre informé(e) que ma demande fera l'objet d'un contrôle croisé avec les données de FranceAgriMer au titre de l'« aide alimentation animale ».
- ▶ Etre informé(e) que toute fausse déclaration entraînera l'annulation d'une éventuelle attribution et des pénalités (art. 22.II de la loi du 31/07/1968 modifié par l'ordonnance n°2000-916 du 19 septembre 2000 : « quiconque aura fourni sciemment des renseignements inexacts ou incomplets dans la déclaration exigée en vue d'obtenir de l'Etat un paiement ou avantage quelconque indu pourra être puni d'un emprisonnement ou d'une amende).

A .....

Le 

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

 2 | 0 | 2 | 2

**Signature du demandeur :**

**Cachet du centre de Gestion agréé ou du comptable ou de l'association de gestion et de comptabilité (si recours à l'un de ces 3 organismes)**

<sup>1</sup> Régime d'aide SA. 102 783 « PEC résilience » adopté par la Commission européenne au titre de la section 2.1 de l'encadrement temporaire de crise pour les mesures d'aide d'Etat visant à soutenir l'économie à la suite de l'agression de la Russie contre l'Ukraine